

223C1636
FR0000121972-FS0787

16 octobre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SCHNEIDER ELECTRIC SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 octobre 2023, la société de droit américain Massachusetts Financial Services (MFS) Company¹ (111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 6 octobre 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société SCHNEIDER ELECTRIC SE et détenir, à cette date, pour le compte des clients et de fonds, 29 890 919 actions SCHNEIDER ELECTRIC SE représentant autant de droits de vote, soit 5,22% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SCHNEIDER ELECTRIC SE sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 13 octobre 2023, pour le compte des clients et de fonds, 29 888 453 actions SCHNEIDER ELECTRIC SE représentant autant de droits de vote, soit 5,22% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société².

¹ Contrôlée par la société Sun Life Financial coté à la bourse de Toronto. La société Massachusetts Financial Services Company déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 572 835 884 actions représentant 599 430 275 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.